

Aide au développement des PME

CC DES HAUTS DE FLANDRE

Présentation du dispositif

- Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) en partenariat avec la Région Hauts-de-France, soutient le développement des PME appartenant aux secteurs de l'artisanat, commerce, service et agro-alimentaire et justifiant d'au moins une année d'activité (1 exercice fiscal).
- L'objectif de ce dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.
- Pour être éligible, le programme d'investissement de l'entreprise doit être de 7 000 € minimum.
- Sont concernés par ce dispositif :
 - les investissements matériels : aménagements, équipements, mobilier, machines, outillages ... ,
 - les investissements immatériels : communication, études, ...

Montant de l'aide

- L'aide de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre prend la forme d'une subvention, fixée de manière forfaitaire à 1 500 € par projet.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

CC DES HAUTS DE FLANDRE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

- 468, rue de la couronne de Bierne
59380 BERGUES
Téléphone : 03 28 29 09 99
E-mail : contact@cchf.fr

Web : www.cchf.fr

Source et références légales

- Délibération n° 20180017 de la Région Hauts-de-France du 1 février 2018.